

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2017, R-3970-2016

Méthodologie d'intégration des installations ne générant pas de revenus au plan de développement 2016-2017

Présentation à la Régie de l'énergie

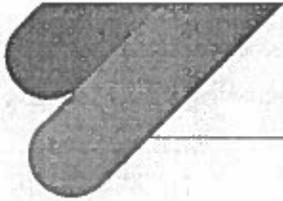
Panel 4
8 septembre 2016

Original : 2016.09.08



| |
|---------------------------|
| Régie de l'énergie |
| DOSSIER: R. 3970. 2016 |
| DEPOSEE EN AUDIENCE |
| 9/9/16 Date: |
| Pièces n°: B.0217 |

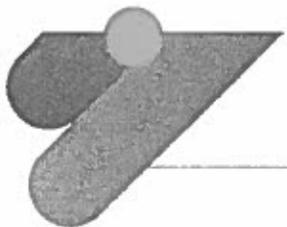
Gaz Métro – 3, Document 6
9 pages



Mise en contexte

Dans sa décision D-2015-214, la Régie demandait à Gaz Métro de lui présenter deux suivis en ce qui a trait au plan de développement

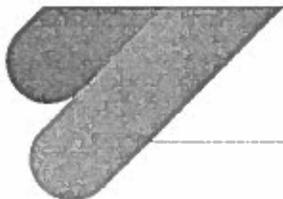
- La Régie demande à Gaz Métro de produire une caractérisation détaillée des compteurs ne générant pas de revenus et d'intégrer cette information au niveau des analyses de rentabilité du plan de développement
- La Régie demande également que les installations n'ayant jamais fait l'objet de facturation soient prises en compte dans l'analyse des clients perdus et qu'un suivi à cet égard soit déposé lors du prochain dossier tarifaire



Rappel des résultats des suivis (B-0143, Gaz Métro-3, Document 2)

Tableau 3
Proportion des installations associées à un compte inactif
sur les installations associées à un compte actif ou inactif en date du 1^{er} février 2016

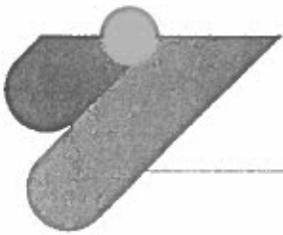
| Marché | Nombre | Volume signé (m ³) |
|-----------------------------------|--------|--------------------------------|
| Cohorte de l'année 2013 | 5,4 % | 3,4 % |
| Résidentiel | 5,8 % | 5,4 % |
| Affaires | 4,6 % | 2,9 % |
| Cohorte de l'année 2014 | 5,1 % | 4,8 % |
| Résidentiel | 4,7 % | 4,2 % |
| Affaires | 6,0 % | 4,9 % |
| Moyenne des cohortes 2013 et 2014 | 5,2 % | 4,1 % |
| Résidentiel | 5,2 % | 4,8 % |
| Affaires | 5,3 % | 3,9 % |



Rappel des résultats des suivis (B-0143, Gaz Métro-3, Document 2)

Tableau 6
Proportion des installations associées à un compte
n'ayant pas fait l'objet de facturation sur les comptes actifs et inactifs
en date du 1^{er} février 2016

| Marché | Nombre | Volume signé (m ³) |
|--------------------------------------|--------|--------------------------------|
| Cohorte de l'année 2013 | 3,3 % | 0,9 % |
| Résidentiel | 3,8 % | 1,0 % |
| Affaires | 2,3 % | 0,9 % |
| Cohorte de l'année 2014 | 2,6 % | 1,1 % |
| Résidentiel | 3,1 % | 1,8 % |
| Affaires | 1,7 % | 0,9 % |
| Moyenne des cohortes 2013 et 2014 | 2,9 % | 1,0 % |
| Résidentiel | 3,4 % | 1,4 % |
| Affaires | 2,0 % | 0,9 % |



Approche méthodologique pour intégrer les installations ne générant pas de revenus

Gaz Métro propose d'utiliser

1. Une proportion des ventes annulées qui ne génèrent ni revenus ni investissements
2. Une proportion des installations jamais facturées qui induisent des investissements
3. Un taux de maturation des volumes pour les nouvelles ventes ayant déjà été facturées (installations actives et inactives ayant généré des revenus)



Résultat : les échanges avec la Régie et la FCEI ont permis de raffiner la méthodologie et de développer une approche systématique d'estimation des volumes et revenus au plan de développement.

Position de la FCEI

- Elle juge adéquate le cadre méthodologique utilisé par Gaz Métro pour introduire un nouveau paramètre
- Elle souhaiterait toutefois que Gaz Métro utilise comme ajustement les installations inactives en date du 1^{er} février 2016 plutôt que celles jamais facturées

Illustration de la proposition de GM et de la FCEI (1/2)

Gaz Métro

1-Une proportion des ventes annulées



2-Une proportion des installations jamais facturées



3-Un taux de maturation sur les installations ayant généré des revenus

- Installations actives



- Installations inactives



FCEI

1-Une proportion des ventes annulées



2-Une proportion des installations jamais facturées



3-Un taux de maturation sur les installations ayant généré des revenus

- Installations actives



- Installations inactives



Sommaire des différences entre les deux approches

- Le taux de maturation calculé par Gaz Métro considère les installations inactives ayant généré des revenus (~5 à 10 % de taux de maturation)
- La FCEI propose de soustraire l'ensemble des installations inactives, soit celles jamais facturées, ainsi que celles ayant généré des revenus
 - Ceci revient à considérer un taux de maturation de 0 % des installations inactives ayant généré des revenus

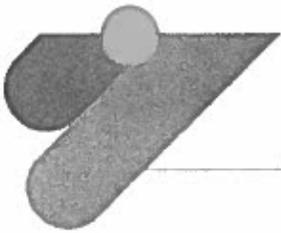
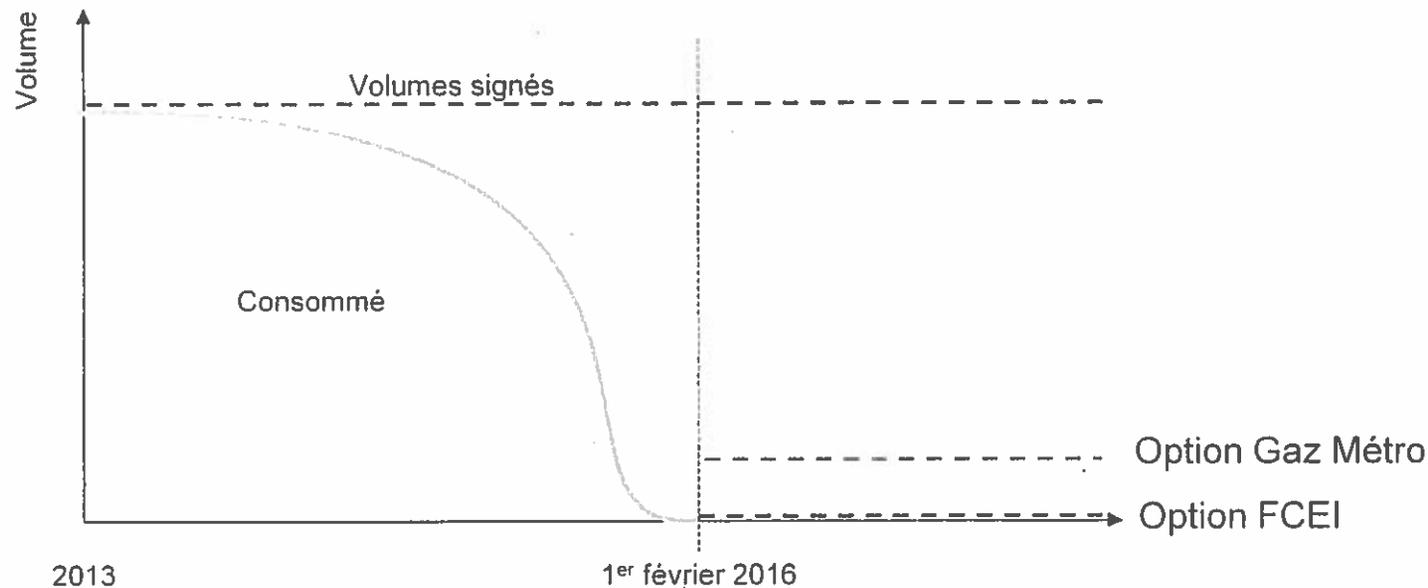


Illustration de la proposition de GM et de la FCEI (2/2)

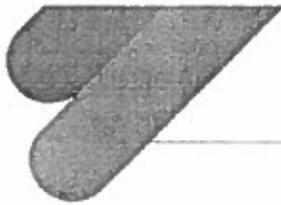
Consommation des clients inactifs ayant générés des revenus



La position de la FCEI suppose que si une installation a pu consommer durant une période et arrêter par la suite, cet arrêt de consommation devrait se poursuivre sur 40 ans

Gaz Métro souligne qu'il arrive qu'un client puisse recommencer à consommer suite à une période d'inactivité

- À titre d'exemple, sur les 563 installations inactives en date du 1^{er} février 2016, 55 sont redevenues actives dans les 5 mois suivants



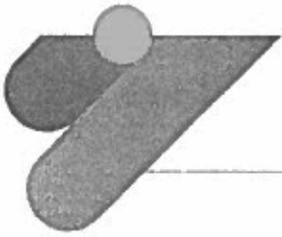
Différences de résultats selon les deux méthodes

Méthode actuelle de Gaz Métro

| | Résidentiel | Affaires | PMD |
|--|-------------|----------|--------|
| Taux ventes annulées | 1,9 % | 0,5 % | 0,6 % |
| Taux installations jamais facturées | 2,4 % | 0,7 % | 0,8 % |
| Taux de maturation des installations actives et inactives ayant généré des revenus | 95,0 % | 86,3 % | 86,9 % |
| Rentabilité | 8,5 % | 20,7 % | 17,4 % |

Méthode proposée par la FCEI

| | Résidentiel | Affaires | PMD |
|--|-------------|----------|--------|
| Taux ventes annulées | 1,9 % | 0,5 % | 0,6 % |
| Taux installations inactives | 5,4 % | 5,5 % | 5,5 % |
| Taux de maturation des installations actives | 96,1 % | 87,7 % | 88,3 % |
| Rentabilité | 8,4 % | 20,2 % | 17,0 % |



Conclusion

Gaz Métro réitère que les échanges avec les intervenants et la Régie lui ont permis de développer une approche systématique plus rigoureuse et précise d'estimation des investissements, volumes et revenus dans le cadre du plan de développement.

Bien qu'elle comprenne la position de la FCEI, Gaz Métro juge que sa méthodologie est prudente et réaliste en considérant qu'une petite proportion des installations inactives à une date donnée puisse recommencer à consommer sur un horizon de 40 ans.

